



SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 août 2020 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents: Mélanie Quirion, directrice des finances et directrice générale adjointe, Madeleine Poulin, greffière.

1. GREFFE

R-2020-08-6768: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 6, 7 et 20 juillet 2020
- 1.3 Adoption règlement 2020-432
- 1.4 Maire suppléant
- 1.5 Embauche du Greffier
- 1.6 Représentant MADA

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

- 2.1 Soumission – pour le pavage 2020

3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

- 4.1 Demande d'autorisation CPTAQ, Placements Yohan Murray inc. Lot 3 488 170
- 4.2 Dérogation mineure – 172, 181^e Rue, lot 3 487 659

5. LOISIRS

- 5.1 Demande de subvention auprès de MCC

6. FINANCES

- 6.1 Approbation du bordereau des comptes

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Correspondance
- 7.2 Affaires nouvelles
- 7.3 Période de questions

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

- 8.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2020-08-6769: Adoption des procès-verbaux des séances du 6, 7 et 20 juillet 2020

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 6, 7 et 20 juillet 2020 soient adoptés tels que rédigés.

R-2020-08-6770: Adoption règlement 2020-432

Il est proposé par monsieur Keven Boutin





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020 (suite)

Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2020-432 « décrétant une dépense de 460 000 \$ et un emprunt de 460 000 \$ pour l'installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

R-2020-08-6771: Maire suppléant

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Bernard Gendreau soit et est nommé maire suppléant à compter du 15 août 2020 et pour les mois de septembre, octobre 2020.

R-2020-08-6772: Embauche d'un greffier

Considérant que suite à la mise en candidature au poste de greffier, plusieurs candidatures ont été reçues;

Considérant que plusieurs rencontres ont eu lieu et que Me Maxime A. Pouliot répondait aux critères demandés;

Considérant que le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche Me Maxime A. Pouliot au poste de greffier et conseiller juridique en remplacement de Mme Madeleine Poulin dès son départ à la retraite.

QUE Mme Mélanie Quirion, directrice générale adjointe est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

R-2020-08-6773: Représentant MADA

Il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que monsieur Bernard Gendreau, soit nommé responsable du dossier « aînés » (comité MADA -municipalité amie des aînés) au sein de la Ville de Beauceville.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2020-08-6774: Soumission – pour le pavage 2020

Considérant la demande de prix pour le rapiéçage et resurfaçage des rues;

Considérant les offres reçues par:

Pavage Sartigan Ltée	77 867,39 \$ taxes incluses
Construction Abénakis inc.	83 840,35 \$ taxes incluses
Construction BML Division Sintra	88 111,78 \$ taxes incluses





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020 (suite)

Considérant la recommandation de Réjean Crête, directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Pavage Sartigan Ltée. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Pavage Sartigan Ltée » au montant soixante-dix-sept mille huit cent soixante-sept dollars et trente-neuf cents (77 867,39 \$) taxes incluses,

QUE Monsieur le Maire, François Veilleux, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

R-2020-08-6775: Demande d'autorisation CPTAQ, Placements Yohan Murray inc. Lot 3 488 170

Attendu que Placements Yohan Murray inc. est propriétaire du lot 3 488 170 totalisant 64 764 mètres carrés;

Attendu que cette propriété est localisée au carrefour de la route du Golf et de l'autoroute 73, à la sortie Beauceville;

Attendu que Placements Yohan Murray inc. désire aménager sur cette propriété une aire de service autoroutière comprenant restauration, hébergement, entrepôts pour remisage et location de motoneiges et de quads sur une superficie de 32 516,5 mètres carrés de même que l'aménagement de serres à louer pour la production maraîchère sur la superficie résiduelle de 32 247,5 mètres carrés;

Attendu que le projet est localisé à l'intérieur d'une affectation du territoire Récréative au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche;

Attendu que les usages permis dans cette affectation concernent entre autres «*les structures d'accueil comprenant les services de restauration, d'hébergement, de location de divers équipements en lien avec les activités récréatives et touristiques*»;

Attendu que le règlement de zonage de la municipalité est conforme au Schéma d'aménagement et de développement, et y prévoit ces mêmes types d'activités dans la zone récréative 114-REC;

Attendu que la quasi-totalité du lot visé est constituée d'un boisé sans érables et qu'il n'y a pas de parcelles en culture;

Attendu que le projet n'implique pas de morcellement de propriété agricole;





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020 (suite)

Attendu que bien que la propriété visée soit localisée en zone agricole, les activités agricoles d'élevage n'y sont pas permises;

Attendu que les aspects «*restauration et hébergement*» du projet constituent un immeuble protégé au sens de l'application de distances séparatrice relatives aux odeurs à l'égard des activités agricoles d'élevage;

Attendu que malgré l'application des distances séparatrices de cet immeuble protégé, le projet est sans impact sur les installations d'élevage existantes à proximité puisque la plus rapprochée est à 1 450 mètres;

En conséquence il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Ville de Beauceville appuie la demande d'autorisation de Placements Yohan Murray inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation non agricole du lot 3 488 170 sur une superficie totale de 6,48 hectares, à savoir :

La restauration;
L'hébergement;
La construction d'entrepôts pour le remisage et la location de motoneiges et quads;
La construction de serres à louer pour la culture et la vente de produits maraîchers.

Que le conseil informe la Commission que l'objet de la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité.

Que le conseil informe la Commission que compte tenu qu'il s'agit d'une halte autoroutière, le projet ne peut se réaliser ailleurs hors de la zone agricole de la municipalité.

R-2020-08-6776: Dérogation mineure – 172, 181e Rue, lot 3 487 659

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement no 2016-342 à la propriété localisée au 172, 181^e Rue, lot 3 487 659 a été formulée à l'effet

- ❖ pour rendre conforme une opération cadastrale qui fera en sorte de créer un lot enclavé au sens du règlement, d'une superficie approximative de 2 107.9 m². La présente dérogation permettra d'autoriser le lotissement du lot précédemment mentionné puisqu'une servitude sera établie pour autoriser l'accès, d'un chemin public à ce nouveau lot et aura comme conséquence de désenclaver ce dernier.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès le 24 juin 2020 et affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville le 19 juin 2020





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020 (suite)

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

5. LOISIRS

R-2020-08-6777: Demande de subvention auprès de MCC

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par, monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville – Bibliothèque Madeleine-Doyon soit autorisée à présenter une demande de subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications (MCC);

QUE la Ville de Beauceville s'engage à autofinancer la totalité du projet, incluant la part du MCC, pour un montant total du projet de 27 043.00\$ pour des dépenses d'acquisitions prévues pour l'année 2020, tel qu'inscrit à la demande.

Que la Responsable division bibliothèque, Marie-Michelle Lachance, soit nommée à titre de personne-contact afin de formuler et envoyer la demande;

QUE S.H. le maire, François Veilleux, soit nommé mandataire et soit autorisé à signer au nom du demandeur de la subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications

6. FINANCES

R-2020-08-6778: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2020-07 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

-

Affaires nouvelles

Démission de Mario Perron à compter du 19 août. Monsieur le Maire le remercie de sa disponibilité et d'avoir été leur collègue

Période de questions





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020 (suite)

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2020-08-6779: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée .

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

